

TRANSPORT SCOLAIRE

Brochure parents



Votre enfant suit sa scolarité dans une école d'enseignement spécialisé francophone ? Le Service du Transport Scolaire de la COCOF peut l'y accompagner gratuitement !

Découvrez dans cette brochure le service proposé, les conditions à remplir pour en bénéficier, le cadre à respecter et les droits et devoirs de chacun.

La COCOF œuvre chaque jour pour que tous les enfants puissent suivre une scolarité épanouissante !

Le Service du Transport Scolaire de la COCOF facilite le trajet quotidien de plus de 5000 enfants fréquentant l'enseignement spécialisé francophone de la Région de Bruxelles-Capitale.

Afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque élève en termes de mobilité, d'autonomie et de situation familiale, divers modes de transport sont envisagés :

- **Les services de transport public (STIB, De Lijn, TEC et SNCB) : via une prise en charge intégrale des abonnements**
- **Les rangs accompagnés**
- **Les circuits spéciaux en bus et minivans**
- **Le transport individuel**

La COCOF accorde une importance primordiale à l'accompagnement de ces enfants et mène des réflexions continues sur les possibilités d'amélioration du service en collaboration avec les acteurs concernés : directions d'écoles, éducateurs, centres PMS, parents, personnel administratif du Service du Transport Scolaire, accompagnateurs scolaires, chauffeurs et transporteurs.

TABLE DES MATIÈRES

Qui peut bénéficier du service du transport scolaire ?

4

Qui ne peut pas bénéficier du service ?

5

Des dérogations sont possibles !

6

Vous déménagez en cours d'année scolaire ?

7

Votre enfant a plusieurs domiciles ?

8

Prise en charge de votre enfant : A bord d'un bus ou minivan

9 – 10

Consignes à respecter : A bord d'un bus ou minivan

11 – 12

Fiche de synthèse bus ou minivan

13-14

Prise en charge de votre enfant : A bord d'un rang en transports en commun

15-16

Consignes à respecter : A bord d'un rang en transports en commun

17-18

Contacts

19



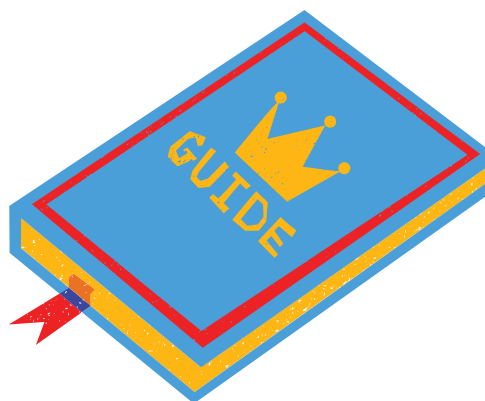
QUI PEUT BÉNÉFICIER DU TRANSPORT SCOLAIRE ?

Votre enfant est inscrit dans une école d'enseignement spécialisé francophone de la Région de Bruxelles-Capitale ?

Vous habitez à plus de 1km de son école ?

L'école choisie pour votre enfant est la plus proche de votre domicile ?

Si vous répondez oui à ces trois conditions, bonne nouvelle ! Votre enfant peut bénéficier de notre service de transport scolaire gratuit !





QUI NE PEUT PAS BÉNÉFICIER DU SERVICE ?

Attention : Si votre enfant est scolarisé dans une école secondaire de type 1, 3 et 7

OU

s'il est âgé de 10 ans ou plus et se trouve dans l'enseignement de type 8,

ET que vous habitez à moins de 45 minutes en transport en commun de son école, il ne pourra pas bénéficier de ce service.





DES DÉROGATIONS SONT POSSIBLES !

Votre enfant n'est pas dans les conditions pour bénéficier de notre service de transport scolaire ? Pourtant vous estimez qu'il n'est pas en mesure de se rendre à l'école seul et vous ne pouvez l'y accompagner ?
Vous avez la possibilité de demander une dérogation via l'école de votre enfant.





VOUS DÉMÉNAGEZ EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE ?

Rassurez-vous, la COCOF continuera à assurer le transport scolaire de votre enfant tant que son école reste la plus proche de votre nouveau domicile !

L'école de votre enfant n'est pas la plus proche de votre domicile ? Le Service du Transport Scolaire s'efforcera de poursuivre la prise en charge de votre enfant jusqu'à la fin de l'année scolaire. Pour l'année suivante, vous devrez toutefois introduire une nouvelle demande d'inscription via l'école.

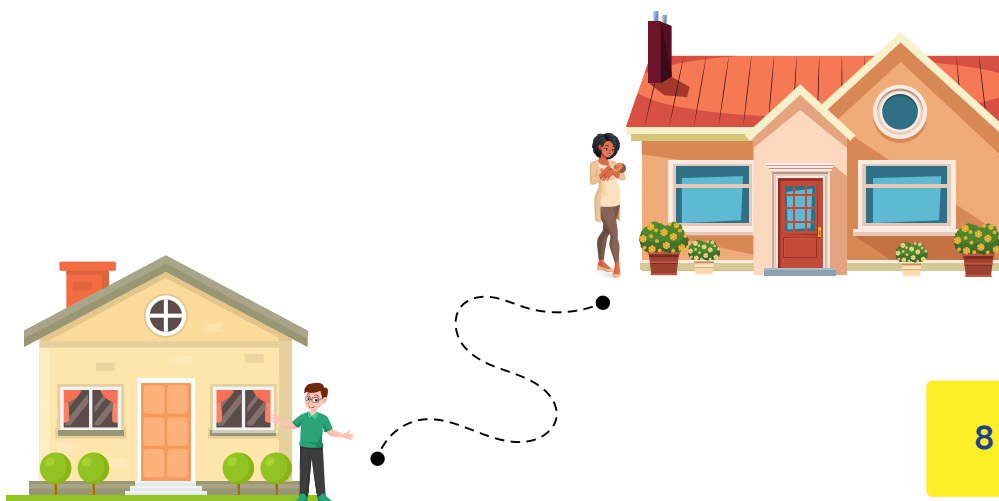




VOTRE ENFANT A PLUSIEURS DOMICILES ?

Si votre enfant a deux domiciles, le Service du Transport Scolaire accepte un système de prise en charge alternative. Afin d'assurer une continuité et une organisation optimale des circuits, l'alternance de la prise en charge s'effectuera selon le calendrier suivant : du lundi au vendredi à la première adresse et du lundi au vendredi de la semaine suivante à la deuxième adresse.

Afin de bien organiser ce planning, il est important de nous préciser quel parent/tuteur est domicilié à quelle adresse et comment s'organise l'alternance en nous communiquant l'adresse par laquelle la prise en charge débutera.





PRISE EN CHARGE DE VOTRE ENFANT

A BORD D'UN BUS OU MINIVAN

Au cours de sa tournée, un véhicule (bus, minivan, etc.) adapté au transport des personnes en situation de handicap vient chercher votre enfant à un point de rendez-vous ou à votre domicile et le dépose à son école. À la fin de la journée, le véhicule redépose votre enfant à un point de rendez-vous ou chez vous.

En fonction de l'organisation du circuit et pour que celui-ci soit le plus rapide possible, votre enfant peut être pris en charge à un point de rendez-vous fixé par le Service du Transport Scolaire, proche de votre domicile (maximum 1 km en Région bruxelloise).

L'accompagnateur est responsable des enfants à l'intérieur du bus. Les écoles et/ou les parents sont responsables des enfants à l'extérieur du bus.





À son bord, un accompagnateur scolaire veille à la sécurité de votre enfant dès la montée dans le véhicule jusqu'à sa descente et durant tout le trajet. Cet accompagnateur veille aussi à établir un cadre de respect mutuel à l'intérieur du véhicule afin que le trajet puisse être confortable pour tous.

Le chauffeur se charge de la conduite du véhicule selon les règles du code de la route. Il est également responsable de la propreté du bus.

Vous recevrez le numéro de votre accompagnateur afin de le prévenir d'absences éventuelles ou d'obtenir des informations importantes de sa part.

Attention : les horaires de passage transmis peuvent varier en cours d'année.

NEW

Pour la rentrée 2026 vous aurez la possibilité d'être informés en temps réel. Pour ce faire, nous vous invitons à télécharger l'application Mobili Cocof sur Play Store et/ou App Store. 

Il arrive que le transport ne puisse être assuré en raison de maladie du chauffeur ou de l'accompagnateur, de conditions climatiques extrêmes ou de situations indépendantes de notre volonté (grève...). Nous mettons tout en œuvre pour vous prévenir dans les meilleurs délais. Soyez assurés que toute notre équipe fait le maximum pour assurer la sécurité et le confort de votre enfant dans les limites des contraintes extérieures.



CONSIGNES À RESPECTER

A BORD D'UN BUS OU MINIVAN

Afin que la prise en charge de votre enfant se déroule le mieux possible compte-tenu de la circulation à Bruxelles et des autres enfants présents dans le véhicule, veuillez, s'il vous plaît, à respecter ces consignes :

Le matin et en fin de journée, soyez présents 10 minutes avant l'heure prévue du bus.

Votre enfant sera absent ? Afin de ne pas impacter le confort des autres enfants, vous devez prévenir, au plus vite, et de préférence par SMS, l'accompagnateur scolaire de manière à pouvoir adapter la tournée.

Si vous êtes absents au rendez-vous du matin, l'accompagnateur vous attendra une minute. Ensuite, le véhicule partira pour ne pas perturber la prise en charge des autres élèves.

Si vous êtes absents au retour de votre enfant, l'accompagnateur vous contactera par téléphone et le véhicule vous attendra pendant une minute.

Si vous ne répondez pas à l'appel, votre enfant reste en sécurité dans le bus qui redémarre. L'accompagnateur vous enverra un SMS pour convenir avec vous d'un autre point de rendez-vous situé sur le trajet du véhicule.

Si à la fin de la tournée, l'accompagnateur n'a reçu aucune nouvelle de votre part, votre enfant sera accompagné au bureau de police le plus proche de la fin du circuit où il vous attendra en sécurité. Nous sommes conscients que cette issue n'est pas la plus favorable (confortable) pour votre enfant, mais nous ne sommes pas en mesure d'assurer son accompagnement au-delà de nos missions de transport scolaire.

Pour des raisons pratiques et de sécurité à l'intérieur du véhicule, l'accompagnateur scolaire ne fait pas d'appels en absence et n'envoie pas de SMS pour prévenir de son arrivée. Il ne sonne pas non plus à votre porte. Il reste dans le véhicule. Le chauffeur, lui, ne klaxonne pas pour annoncer son arrivée afin de respecter le voisinage.

Pour des raisons de sécurité, si votre enfant manifeste un comportement qui pourrait mettre en grande difficulté l'accompagnateur scolaire (refus catégorique de monter dans le véhicule, refus de s'attacher, manifestation de violence physique, etc.) et/ou mettre en danger le conducteur et les autres passagers, et que votre action combinée à celle de l'accompagnateur scolaire ne parvient pas à le calmer, ce dernier pourrait décider, en dernier recours, de ne pas prendre en charge votre enfant.

Dans l'intérêt de tous, nous vous demandons d'être attentifs à ne pas mettre votre enfant dans le bus s'il présente des signes de maladie contagieuse.

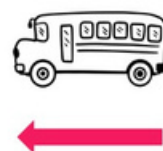
Si votre enfant est incontinent (pas propre), nous vous demandons de prévoir une protection pour la durée du trajet et de vous assurer qu'il a bien été aux toilettes avant le départ.

Nous vous rappelons également de fournir à l'accompagnateur scolaire tout matériel spécifique nécessaire au bien-être et à la sécurité de votre enfant (réhausseur, ceinture supplémentaire, etc.)

FICHE DE SYNTHÈSE BUS OU MINIVAN

✓ Avant le départ du bus

- ⌚ Soyez prêts 10 minutes avant l'heure du bus (matin et soir).



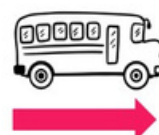
☎ Si votre enfant est absent

- Prévenez l'accompagnateur



🕒 Si vous n'êtes pas là le matin

- ⌚ Le bus attend 1 minute, puis part



🕒 Si vous n'êtes pas là le soir

- ☎ L'accompagnateur vous appelle
– le bus attend 1 minute



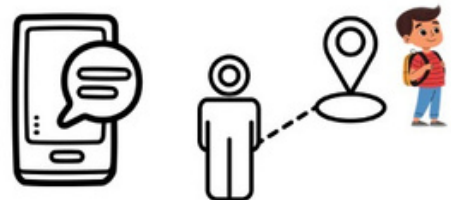
✗ • Pas de réponse ?

- ➡ Le bus repart avec votre enfant



📍 Ensuite :

- ➡ Vous recevez un SMS avec un nouveau lieu de rendez-vous



🚓 Si personne ne répond après la tournée

- 👮 Votre enfant est amené à la police, en sécurité





PRISE EN CHARGE DE VOTRE ENFANT

A BORD D'UN RANG EN TRANSPORTS EN COMMUN

Le rang accompagné fait partie intégrante du transport scolaire. Il s'agit d'un mode de prise en charge spécifique, au même titre que le bus scolaire, et adapté aux besoins de certains enfants.

Cette modalité de transport vise à favoriser l'autonomie des enfants dans l'espace public. Elle permet également une réduction des temps de trajet et l'augmentation de l'activité physique avant leur arrivée à l'école.

Concrètement, des accompagnateurs scolaires formés prennent en charge les enfants en petits groupes et les accompagnent en transports en commun (bus, tram ou métro), depuis un arrêt STIB prédéfini, situé à proximité du domicile, jusqu'à l'école. Le trajet retour est assuré dans les mêmes conditions en fin de journée scolaire.





Les accompagnateurs veillent à la sécurité des enfants, à leur encadrement tout au long du trajet et au respect des règles dans les transports en commun, afin que le déplacement se déroule dans un cadre serein et sécurisé.

La participation d'un enfant au rang fait l'objet d'un travail collaboratif entre les écoles et le Service du Transport Scolaire, permettant de déterminer, de manière concertée, les enfants pour lesquels l'utilisation des transports en commun est adaptée.

Un enfant bénéficiant initialement d'un accompagnement en bus scolaire peut, le cas échéant, passer vers un accompagnement en rang en cours d'année scolaire, pour autant que les conditions nécessaires soient remplies.



CONSIGNES À RESPECTER

A BORD D'UN RANG EN

TRANSPORT EN COMMUN

Afin de favoriser une prise en charge sereine et bien organisée, nous vous proposons de prendre connaissance des consignes suivantes :

Le matin et en fin de journée, les parents ou représentants légaux doivent être présents 10 minutes avant l'heure prévue du bus, du métro ou du tram. La prise en charge s'effectue à un arrêt STIB prédéfini. Les horaires peuvent varier au cours de l'année scolaire.

Lorsque votre enfant n'est pas dans le bus, le métro ou le tram, il reste sous la responsabilité de ses parents ou représentants légaux.

En cas d'absence, merci d'en informer l'accompagnateur scolaire dès que possible afin de faciliter l'organisation du trajet.

Si vous n'êtes pas présents au point de rendez-vous du matin, l'accompagnateur poursuivra le trajet afin de ne pas perturber la prise en charge des autres enfants. En fin de circuit, si personne ne se présente pour récupérer l'enfant, celui-ci sera confié à la garderie de l'école, si celle-ci existe, ou, à défaut, au commissariat de police le plus proche, dans un souci de sécurité.

Pour garantir des déplacements sereins pour tous, les accompagnateurs veillent au bon comportement des enfants. Si une situation présente un risque pour les autres passagers et qu'aucune solution immédiate n'est possible, il peut être décidé en dernier recours, de ne pas assurer la prise en charge.

Vous êtes tenus d'effectuer les démarches nécessaires auprès de l'école pour l'abonnement STIB de votre enfant. L'abonnement est totalement gratuit et pris en charge par la COCOF. Une chasuble est remise à votre enfant le premier jour de transport par l'accompagnateur scolaire.

Nous vous demandons de signaler tout changement de numéro de téléphone.

Nous comptons également sur la collaboration de votre enfant, qui est invité à respecter les règles de sécurité, les autres passagers et le matériel. Ses effets personnels, y compris son smartphone, restent dans le cartable durant le trajet.

CONTACTS



transco@spfb.brussels



Call center : 02.526.72.72



Des permanences tous les mardis entre 10h et 12h à la rue des Palais 42 – 1030 Schaerbeek



Commission communautaire française